



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01013

Numéro SIREN : 512 642 919

Nom ou dénomination : A L'ENTREPOT

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2012 sous le numéro de dépôt 10015

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE
33 avenue du Peuple Belge BP109
59009 Lille Cedex

A L'ENTREPOT
77 bis rue de la Baille
59242 Templeuve

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A L'ENTREPOT

Numéro RCS : 512 642 919

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Numéro Gestion : 2009B01013

Adresse : 77 bis rue de la Baille
59242 Templeuve

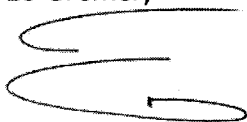
Numéro du Dépôt : 10015

Date du dépôt : 07/11/2012

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale
Révocation du co-gérant
Date de l'acte : 26/07/2010

Délivré à Lille le 8 novembre 2012

Le Greffier,



07 NOV. 2010

10015

Le Lundi 26 Juillet Deux mille dix à 19h15 ,

Les associés de la SARL A L'ENTREPOT, au capital de 50000 euros, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur la convocation faite par Thierry defraeye Co - gérant conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents :

- Monsieur Defraeye Thierry co-gerant habitant 87 rue du saut du loup à Merignies
- Monsieur Grenier Stephane co-gerant habitant 172 rue rosée à Merignies

L'assemblée est présidée par Monsieur Defraeye Thierry co-gerant . Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possédant ensemble 100% des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres de convocation;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

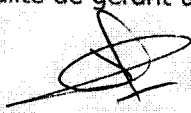
Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) révocation d'un cogérant et nomination d'un gérant unique ;
- 2) questions diverses :

• Résolution unique

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé de la situation faite par Monsieur Thierry Defraeye cogérant, décide de nommer en qualité de gérant unique Monsieur Thierry DEFRAEYE à compter du 27 Juillet 2010 .

Revocation de M^r Grenier Stephane
à compter du 27 juillet 2010



Cette résolution est adoptée à l'unanimité

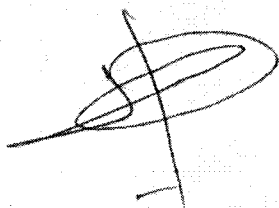
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19h30** heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Thierry Defraeye et Stephane Grenier co-gerants .

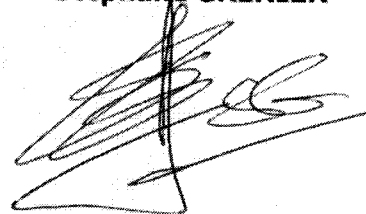


Le 26 Juillet 2010,

Thierry DEFRAEYE

A stylized handwritten signature consisting of a large circle with a vertical line through it and a horizontal line at the bottom.

Stéphane GRENIER

A complex handwritten signature with multiple loops and a large 'S' shape.

Ashtie cuisine

A handwritten signature consisting of a large circle with a vertical line through it and a horizontal line at the bottom.